

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY L'AILLERIE**

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p style="text-align: center;">19.10.2023</p>	<p style="text-align: center;">L'an deux mille vingt-trois Le 26 octobre à 19 heures 15 minutes, Les membres légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GUIARD,</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p style="text-align: center;">19.10.2023</p>	<p style="text-align: center;"><u>Etaient présents :</u> M. DELTRUC, Mme CHARPENTIER, Mme DELTRUC, M. VAUTIER, Mme AUFFRET, M. BLIN, Mme DE PUERTAS JOSEPH, M. WISNIEWSKI, Mme TOUGNE CABES</p> <p style="text-align: center;">Formant la majorité du conseil en exercice.</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE 19</p> <p>PRESENTS 10</p> <p>VOTANTS 13</p>	<p style="text-align: center;"><u>Absents excusés :</u> M. DUBRAY, Mme SANSONE, M. BAVIERE, Mme VAN DER BEKEN, M. BESSIERE, Mme PLUZANSKI, Mme MAES, M. CARON, M. COPIER</p> <p style="text-align: center;"><u>Pouvoirs :</u> M. DUBRAY à M. GUIARD Mme SANSONE à Mme CHARPENTIER Mme MAES à Mme DELTRUC</p> <p style="text-align: center;"><u>SECRETAIRE :</u> Mme DELTRUC a été élue secrétaire de séance</p>
<p>Délibération N° 02/23</p> <p><u>Objet :</u></p> <p style="text-align: center;">APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU S.I.B.G.M</p> <p style="text-align: center;">(Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines)</p>	<p>Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par délibération en date du 07 septembre 2023, le Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines a procédé à l'adoption de la modification de ses statuts.</p> <p>La modification porte sur le changement d'adresse du siège social de la CCVC vers la mairie de Boissy-l'Aillerie.</p> <p>La notification aux communes est en date du 18 octobre 2023.</p> <p>Vu l'arrêté Préfectoral en date du 22 décembre 2008 portant création du Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines à compter du 1^{er} janvier 2009,</p> <p>Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 07 septembre 2023 adoptant les statuts du Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines,</p> <p>Après exposé de Monsieur le Maire,</p> <p>Les membres du Conseil Municipal à l'UNANIMITÉ :</p> <p>Approuvent, les statuts du Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines.</p> <p>Autorisent, Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de la Brigade de Gendarmerie de Marines à solliciter l'arrêté de Monsieur le Préfet pour la modification des statuts sous réserve de l'obtention de la majorité définie à l'article L5211-41 du CGCT.</p> <p>Autorisent, Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.</p> <p>Délibéré les jour mois et an que dessus, Fait à BOISSY L'AILLERIE, le 27/10/2023</p> <p style="text-align: center;"><u>Le Maire</u> : M.GUIARD</p>